

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 2 août 2021 à 20h00 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Gina Lemire, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
Mme Claudette Caron, conseillère
M. Thierry Archambault-Laliberté, conseiller

ABSENCE MOTIVÉE :

Mme Christina Béland, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Benoît Gauthier, directeur général et secrétaire-trésorier

PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021
4. **CORRESPONDANCE**
 - 4.1 Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation confirmant un montant additionnel de 246 795 \$ accordé dans le cadre du programme de la TECQ pour la période 2019-2023
 - 4.2 Demande de soutien financier de l'Association des propriétaires du Lac du barrage
 - 4.3 Demande de l'Auguste théâtre pour le Festival Noël dans l'camping
5. **RAPPORT DES COMITÉS**
6. **PRÉSENTATION DES COMPTES**
7. **RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION**
 - 7.1 Contrat pour la pose de repères (piquetage) sur la rue Boulanger
 - 7.2 Contrat pour des levés par système LIDAR des sablières du territoire de Saint-Élie-de-Caxton
 - 7.3 Demande d'aide financière au Fonds canadien de revitalisation des communautés

8. **RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**
 - 8.1 Contrat d'entretien de la génératrice de la station de pompage principale
 - 8.2 Contrat d'entretien de la génératrice de la station de pompage Marchand
 - 8.3 Contrat pour l'aménagement de sentiers dans le Parc Nature et culture
 - 8.4 Contrat pour scellement de fissures
 - 8.5 Contrat pour lignage route des Lacs

9. **RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME**
 - 9.1 Autorisation pour la tenue du festival Noël dans l'camping
 - 9.2 Promotion Maisons fleuries – Tirage
 - 9.3 Théâtre d'été pour enfant au Garage de la Culture
 - 9.4 Autorisation pour la tenue de soirées musicales au Camping Bivouak

10. **RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS**
 - 10.1 Subvention à l'Association des propriétaires du lac du Barrage
 - 10.2 Aide financière à l'Auguste théâtre pour Festival Noël dans l'camping

11. **RÉSOLUTIONS – URBANISME**
 - 11.1 Adoption du second projet de règlement 2021-009 concernant la sécurité des piscines

12. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 12.1 _____
 - 12.2 _____
 - 12.3 _____
 - 12.4 _____

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ORDRE DU JOUR

1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2021-08-177

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes : Retirer l'item 8.3 Contrat pour l'aménagement de sentiers dans le Parc Nature et Culture; Ajouter l'item 12.1 Résolution relative à la rémunération pour les élections municipales de 2021.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021

RÉSOLUTION 2021-08-178

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Claudette Caron
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 sans aucune modification.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation confirmant un montant additionnel de 246 795 \$ accordé dans le cadre du programme de la TECQ pour la période 2019-2023
- 4.2 Demande de soutien financier de l'Association des propriétaires du Lac du barrage
- 4.3 Demande de l'Auguste théâtre pour le Festival Noël dans l'camping

La correspondance est déposée aux archives de la municipalité pour consultation publique.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Lucie Hamelin

Elle dit avoir fait un tour de carriole et mentionne que les étudiants embauchés pour faire l'animation lors des balades sont très intéressants. Lors de cette balade, en écoutant le nouveau contenu historique, elle dit avoir appris des choses qu'elle ne connaissait pas, elle invite la population à y participer.

Concernant les 5 à 7, les employés avaient installé des chapiteaux puisqu'il y avait apparence de pluie, c'est une très bonne idée, ça permet aux gens d'assister au spectacle même par mauvais temps.

Thierry Archambault Laliberté

- **Concours 100 mètres haies**

Le projet [En route vers la carboneutralité de la MRC de Maskinongé](#), auquel notre village participe, ainsi que le comité agricole carboneutre lancent le concours 100 mètres haies pour les producteurs agricoles de la MRC. L'objectif est d'encourager les producteurs à planter des arbres et des arbustes sur leurs terres agricoles pour capter du carbone et réduire l'érosion des sols, des actions efficaces dans la lutte aux changements climatiques. Il a deux volets au concours : le volet « découverte » avec des plantations de 100 mètres et plus et le volet « expérience », avec des plantations de 400 mètres et plus, tous deux réalisés avec le concours d'experts en la matière. Il y a un gagnant pour chaque volet avec un prix à la clé, soit un montant de 250 \$ en argent ou une nuitée en chambre luxueuse pour deux personnes au Baluchon Éco-Villégiature. Pour s'inscrire, contactez Karine Langlais (klanglais@sadcmaskinonge.qc.ca).

- **Bienvenue Vroum Vrac !**

Souhaitons la bienvenue à Vroum Vrac, une nouvelle entreprise originale lancée à la fin juillet par une Caxtonienne d'adoption, Amélie Poirier-Aubry. C'est une épicerie mobile d'aliments en vrac qui dessert la

MRC de Maskinongé pour rendre accessibles des aliments sains et naturels, de préférence locaux et surtout sans emballage. Avec Vroum Vrac, notre marché public, le kiosque de légumes en libre-service de la [coopérative La Charrette](https://www.vroumvrac.com/) et leurs paniers bio, nos restaurateurs et nos commerçants, notre boulangerie et notre nouveau super café, chez Victor, qui sont tous sensibles aux produits locaux et de saison, Saint-Élie est bien desservi ! Donc félicitations à Amélie et à tous les entrepreneurs qui s'impliquent pour qu'on mange local et sain. Pour passer une commande, connaître le parcours de l'épicerie mobile ou simplement faire la connaissance du sympathique camion Vroum Vrac et de sa conductrice passionnée : <https://www.vroumvrac.com/>

Francine Buisson

1. Statistiques site Web juillet 2021 :

1. **Statistiques** : Site municipal : 11 871 visites et 50 320 pages consultées.
 2. **Statistiques** - Site culture et tourisme : 4 822 visites et 13 702 pages consultées.
2. **MADA réunion MRC le 7 juillet 2021** – Les conseillers municipaux RQFA des municipalités de la MRC avons eu une 1^{ière} rencontre suite à l'adoption des plans d'action. Nous avons fait un retour sur le volet 1. Un tour de table a permis d'exprimer les besoins en regard pour le comité de suivi. Le coordonnateur du dossier à la CDC a effectué une présentation du volet 2 qui couvre la mise en action des plans d'action, détermine la marche à suivre et informe des offres de programmes de subventions disponibles. La prochaine rencontre est prévue en septembre. Les municipalités sont invitées à déterminer les priorités d'actions à réaliser.
3. **Camp de jour** – La Table régionale d'éducation de la Mauricie (TREM) a produit une trousse éducative « L'Affaire est dans le sac » d'une valeur approximative de 1 000 \$. Cet outil destiné aux enfants fréquentant les camps de jour est adapté aux différents groupes d'âges. Le but est de permettre aux enfants de conserver les acquis scolaires pendant la période estivale, ce qui est d'autant plus important en cette période de pandémie. Une représentante de la Maison de la famille de Maskinongé a fait une présentation du contenu aux coordonnateurs des camps de jour des municipalités de la MRC de Maskinongé. La trousse nous a été remise gratuitement. Merci à madame Élane Legault, Directrice générale de la Maison de la famille de Maskinongé et à son équipe pour leur implication et la formation offerte à notre personnel. Merci à la TREM pour la production de l'outil et au Gouvernement du Québec pour le financement.

Robert Gauthier

Rapport financier 2019 - Suivi

Dans le rapport financier de la Municipalité au 31 décembre 2019 déposé le 28 juin dernier par la firme Stéphane Bérard CPA Inc., il a été mentionné qu'un redressement « substantiel » aux exercices antérieurs a été fait, ce qui diminue l'excédent accumulé au 31 décembre 2018 de 491 528 \$. Cet ajustement comptable majeur est le résultat d'écritures comptables remontant à l'année 2011, en lien avec le projet de l'aqueduc Samson-Marchand.

Suite à cela, nous avons demandé au syndic de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA) de faire enquête sur cette situation qui a perduré presque une décennie, de 2011 à 2018. Il est demandé d'établir la responsabilité professionnelle de la firme comptable qui a produit les états financiers audités de notre Municipalité au cours de cette période et d'obtenir réparation pour les frais encourus pour corriger ces erreurs.

Projet pilote sur la rue Saint-Pierre - Suivi

Lors de la réunion de juin dernier, le Conseil municipal a décidé de faire une expérimentation qui prend la forme d'un projet pilote d'aménagement d'une rue d'inspiration conviviale sur le tronçon de la rue Saint-Pierre, entre la rue Saint-Paul et l'avenue Principale. Ce concept, aussi connu sous le nom de « [rue complète](#) », vise à donner un accès sécuritaire à tous les utilisateurs de la rue, que ce soit les piétons, les cyclistes, les automobilistes, les camions de service, les autobus scolaires, etc. Cette expérience se déroulera en deux temps. Pour cette année, les mesures suivantes seront mises en place : le stationnement sera interdit des deux côtés de la rue, la vitesse sera ramenée à 30 km/heure et il y aura l'installation d'un dos d'âne et de signalisations adaptées. Dans un deuxième temps, l'efficacité de ces mesures sera évaluée en fonction des objectifs poursuivis et, s'il y a lieu, d'autres modifications pourraient être apportées en 2022 à la lumière de ces résultats.

Soutien financier et technique de la Municipalité

Afin de soutenir des activités dans les domaines de la vie communautaire, de la protection de l'environnement, du patrimoine et de la culture, en lien avec notre Politique culturelle « [La culture au quotidien](#) », la Municipalité contribue encore cette année, financièrement ou logistiquement, notamment aux événements et activités suivantes :

- Maintien du patrimoine religieux : 10 000 \$
- BibliothÉlie : 5 000 \$
- Maison des jeunes : 2 500 \$
- Festival Noël dans l'Camping : 2 000 \$
- Comité Famille-Aînés : 6 000 \$
- Six associations des lacs : 11 490 \$
- [Exposition de photos dans l'Église - Zoom sur Saint-Élie-de-Caxton](#) : 500 \$
- Grande tablée du 24 juin : 1 200 \$
- Petite Fête : 1 200 \$
- Marché public : soutien logistique
- Bazar végétal : soutien logistique
- Saint-Élie-de-Crampons : soutien logistique

Ces activités s'ajoutent à celles organisées par la Municipalité, comme les [Jeudis 5 à 7](#), les [Son et brioche](#) du dimanche matin, le [jardin botanique](#), etc.

6. PRÉSENTATION DES COMPTES

13190	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE ST-ELIE	CLUB SOCIAL	35.00 \$
13191	SYNDICAT REG. DES EMPL.MUN. MAURICIE CSN	COTISATION SYNDICALE	609.06 \$
13192	GAUTHIER BENOIT	ALIMENTS	124.17 \$
13193	CHAPMAN DEBORAH	EXPO: 1E VERSEMENT	500.00 \$
13194	KALLENBERGER PHILIPP	SON ET BRIOHE 4 JUILLET 2021	300.00 \$
13195	OUELLETTE CLAUDE	5 À 7 1ER JUILLET	650.00 \$
13196	PRODUCTIONS HUGUES POMERLEAU INC.	5 À 7 12 AOÛT 1E VERSEMENT	287.44 \$
13197	PRODUCTIONS HUGUES POMERLEAU INC.	5 À 7 15 JUILLET 1E VERSEMENT	287.44 \$

13199	PRODUCTIONS HUGUES POMERLEAU INC.	5 À 7 15 JUILLET PAIEMENT FINAL	287.44 \$
13201	CHAMPMAN DEBORAH	EXPO VERSEMENT FINAL	500.00 \$
13203	CARIGNAN SYLVIE	PETITE CAISSE, SENTIER BOTANIQUE, AMÉNÈGEMENT PARC NATURE ET CULTURE, PARC DOMAINE OUELLE	407.00 \$
13204	PRODUCTIONS HUGUES POMERLEAU INC.	CACHETS DES ARTISTES AUX 5 À 7	747.34 \$
13205	P-A. GARCEAU/C.DESJ. OUEST MAURICIE	ENTENTE ET COMPENSATION	3 000.00 \$
13206	PETITE CAISSE	ACHAT VIN ET VERRES, MATÉRIEL DE JEUX, 3 SILEX CAFÉ, ROULETTE AVEC FREINS, 3 CLÉS BUREAU, PROJET PARCOURS DANS LE VILLAGE, CHAUX TERRAIN DE BALLE	315.75 \$
13207	CARIGNAN SYLVIE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER	333.90 \$
13208	DEPANNEUR VOISIN #6971	PROGRAM. SPECTACLES ACTIVITÉS, FOURNITURES IMPRIMERIE	98.84 \$
13209	SAMSON DORIS	CACHETS DES ARTISTES AUX 5 À 7 29 JUILLET	650.00 \$
13210	BASANES ALEJANDRA	ACTIVITES CAMP DE JOUR	500.00 \$
13215	ALARME MAURICIENNES	ENTR. RESEAU AQUEDUC DOMAINE OUELLET	220.75 \$
13216	ALARME ET CONTROLE D'ACCES ALLIANCE INC.	ENTRETIEN SYSTÈME ALARME, CASERNE, STATION DE POMPAGE	423.11 \$
13217	ASSELIN SERVICES SANITAIRES	CONTRAT VIDANGES	10 409.61 \$
13218	ATELIERS DE SOUDURE ST-ELIE	ENTRETIEN CHARIOTS BALADE 1, 2 ET 3	1 694.20 \$
13219	BC2	AMÉNÈGEMENT PARC NATURE ET CULTURE	6 428.25 \$
13220	BOIVIN & GAUVIN INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES, EQUIPEMENT INCENDIE	743.12 \$
13221	BOTELHO JUAN	JETONS PREMIERS RÉPONDANTS	25.00 \$
13222	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS, CHARIOTS BALADE, EQUIPEMENTS TRACTEUR	159.30 \$

13223	103,1 FM	PUBLICITÉ TOURISTIQUE SENTIER	2 299.50 \$
13224	CHAPMAN DEBORAH	CACHETS DES ARTISTES AUX 5 À 7	250.00 \$
13225	CINE 4K PRODUCTIONS	GARAGE DE LA CULTURE	1 954.58 \$
13226	CONSTRUCTION RICHARD CHAMPAGNE INC.	CONSTRUCTION DU PREAU	51 856.57 \$
13227	COOP. NATIONALE DE L'INFORMATION IND.	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	3 449.26 \$
13228	CORPORATION DE TRANSPORT	FRAIS DÉPLACEMENT CAMP DE JOUR	200.00 \$
13229	CULTURE TROIS-RIVIÈRES	ACTIVITÉS CAMP DE JOUR	71.50 \$
13230	DE CHARETTE LEON	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	310.00 \$
13231	DUGAS MECANIQUE MOBILE	ENTRETIEN CAMION INCENDIE	1 443.01 \$
13232	EBA	AMÉNAGEMENT PARC NATURE ET CULTURE	1 946.76 \$
13233	L'ECHO DE MASKINONGE	BANNIERE LOCALES: VIVRE À SAINT-ELIE	895.66 \$
13234	EDUCAZOO INC.	ACTIVITÉS CAMP DE JOUR	287.44 \$
13235	EGLISE DE SAINT-ELIE-DE-CAXTON	GARAGE	7 700.76 \$
13236	ENTREPRISE ST-ELIE (2020) INC.	ENTRETIEN RÉSEAU SAMSON/MARCHAND, LOCATION DE MACHINERIE	1 614.39 \$
13237	ENTREPRISES MARIO LAROCHELLE INC.	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS, MATÉRIEL PROMOTIONNEL, ACHAT OUTILS, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	56.31 \$
13238	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	PÉPINES, 0-3/4 VOYAGE, NIVELEUSE	3 955.14 \$
13239	ENTREPRISES DE DISTRIBUTION	ALIMENTS	239.73 \$
13240	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	308.99 \$
13241	FLORICULTURE H.G. GAUTHIER INC.	CONSULTANT SENTIER BOTANIQUE	173.10 \$
13242	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	95.00 \$
13243	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	ÉTIQUETTES LASER, CAISSE DE PAPIER, BOUDIN POUR CAHIER CONSEIL	174.10 \$
13244	GALERIE D'ART DU PARC	ACTIVITES CAMP DE JOUR	48.00 \$

13245	GROUPE CLR	TÉLÉPAGE ET COMMUNICATION, SYSTÈME DE COMMUNICATION POMPIERS, TRAVAUX PUBLICS	315.38 \$
13246	GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN EQUIPEMENT TRACTEUR	483.25 \$
13247	GUILBERT URBANISME	HON. PROFESSIONNELS CONDIFICATION	2 293.75 \$
13248	H2O INNOVATION INC.	ENTRETIEN STATION DE POMPAGE	690.66 \$
13249	HOCKEY LEMAY / SPI	VETEMENTS DE TRAVAIL	124.10 \$
13250	INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR	ENTRETIEN ET REPARATION B.A.T., AUTRES (FEU CLSC)	390.69 \$
13251	EQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	120.72 \$
13252	JULIE PLANTE ENR.	PETITS OUTILS	108.31 \$
13253	LOCATION CDA INC.	ENTRETIEN RESEAU SAMSON MARCHAND	77.08 \$
13254	LUMIFAB	MATERIEL PROMOTIONNEL SENTIER	1 078.47 \$
13255	MATERIAUX LAVERGNE	VOIRIE MATÉRIAUX, GARAGE DE LA CULTURE	611.65 \$
13256	MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	343.65 \$
13257	MUNICIPALITE DE CHARETTE	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	588.79 \$
13258	MUSEE POP	ACTIVITES CAMP DE JOUR	216.07 \$
13259	NOVEXCO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	158.13 \$
13260	PLURITEC LTEE	AMÉNAGEMENT PARC NATURE ET CULTURE	2 465.06 \$
13261	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	84.57 \$
13262	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES, VILLAGE FLEURI, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN CAMP DE JOUR	137.51 \$
13263	ROLLAND BOUCHARD & FILS	VOIRIE MATÉRIAUX	455.01 \$
13264	SAVIGNAC REFRIGERATION INC.	ÉLECTRICITÉ MAISON DU CITOYEN	490.48 \$
13265	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	AURES (FEU: CLSC)	301.24 \$
13266	SIUCQ MAURICIE	SERVICES TECH. SÉCURITÉ CIVILE	720.00 \$

13267	SNC-LAVALIN	PROL. AQUEDUC RUE LANGLOIS	3 954.28 \$
13268	SONIC ENERGIES INC.	ESSENCE ET HUILE DIESEL	1 332.12 \$
13269	THERIAULT GAETAN	CONSULTANT SENTIER BOTANIQUE	2 000.00 \$
13270	VINCENT FRANÇOIS	CACHETS DES ARTISTES AUX 5 À 7	250.00 \$
	L'UNION-VIE	ASSURANCES COLLECTIVES	1 582.21 \$
	VISA DESJARDINS	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	1 292.10 \$
	BELL MOBILITÉ	CELLULAIRE VOIRIE	19.49 \$
	FONDACTION	FONDACTION CSN À PAYER	2 627.22 \$
	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ MAISON DU CITOYEN, GARAGE DE LA CULTURE, CASERNE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, AQUEDUC SAMSON/MARCHAND, ECLAIRAGE DES RUES	3 842.19 \$
	REVENU CANADA	D.A.S. JUIN	5 025.89 \$
	REVENU QUÉBEC	D.A.S. JUIN	14 720.72 \$
	SOGETEL	TÉLÉPHONE MAISON DU CITOYEN, CASERNE GARAGE, AQUEDUC PRINCIPAL, BIBLIOTHEQUE, AQUEDUC DOMAINE OUELLET, TÉLÉCOPIEUR, INTERNET CASERNE, AQUEDUC DOMAINE OUELLET, BIBLIO. GARAGE DE LA CULTURE, VLAN AQUEDUC PRINCIPAL ET SAMSON/MARCHAND	1 001.94 \$
		TOTAL	158 969.25 \$

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION 2021-08-179

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Claudette Caron
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer et déjà payés au montant de 152 541.00 \$, et les salaires nets du mois de juin 2021 au montant de 37 241.25 \$, totalisant la somme de 189 782.25 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDIT :

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans ce procès-verbal, ladite liste faisant partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

Benoît Gauthier
Directeur général et secrétaire-trésorier

7. RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION

7.1 CONTRAT POUR LA POSE DE REPÈRES (PIQUETAGE) SUR LA RUE BOULANGER

CONTRAT POUR LA POSE DE REPÈRES (PIQUETAGE) SUR LA RUE BOULANGER

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à la pose de repères sur la partie existante de la rue Boulanger en prévision de son prolongement et du passage d'une conduite d'aqueduc;

ATTENDU qu'une demande de prix a été adressée à la firme d'arpentage qui a effectué les levées techniques pour le prolongement de la rue Boulanger.

RÉSOLUTION 2021-08-180

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Thierry Archambault Laliberté il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat pour la pose de repères sur le tracé actuel de la rue Boulanger à la firme Christian Francoeur Arpenteur-géomètre inc. au montant de 750 \$, plus taxes.

Adoptée

7.2 CONTRAT POUR DES LEVÉS PAR SYSTÈME LIDAR DES SABLIERES DU TERRITOIRE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

CONTRAT POUR DES LEVÉS PAR SYSTÈME LIDAR DES SABLIERES DU TERRITOIRE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à des levés aéroportés par drone pour déterminer les volumes de sable et de gravier prélevés dans les sablières en exploitation sur le territoire de la municipalité afin de s'assurer du juste paiement des redevances que doivent verser les exploitants à la Municipalité;

ATTENDU qu'une demande de prix a été adressée à firme MOSAIC 3D qui effectue annuellement ces levés aéroportés par système LIDAR.

RÉSOLUTION 2021-08-181

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat pour les levés aéroportés des sablières Maskimo, Béton provincial, Deschesnes, Michel Bellerive, Beaudry et Sables Caxton à la firme MOSAIC 3D au montant de 13 200 \$, plus taxes.

Adoptée

7.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS

ATTENDU que la pandémie de la COVID-19 a eu des impacts importants sur la situation socio-économique de notre Municipalité, particulièrement sur nos commerces, nos artisan(e)s et nos artistes;

ATTENDU que la vitalité économique et commerciale de notre communauté repose beaucoup sur notre capacité d'accueil de visiteurs et de touristes, non seulement de la région mais de partout au Québec;

ATTENDU que l'industrie touristique est un moteur vital pour notre communauté d'affaires, notre économie et la création d'emplois dans notre collectivité;

ATTENDU qu'il y a lieu de soumettre un projet qui contribuera à l'attractivité du village par son caractère novateur et ajoutera à la mise en valeur de l'offre culturelle et touristique de Saint-Élie-de-Caxton, en favorisant l'accessibilité au plus grand nombre possible de personnes de toutes origines;

ATTENDU que ces investissements projetés cadrent très bien avec la Politique culturelle « La culture au quotidien », adoptée par le Conseil municipal en mars 2019, notamment l'axe 1 : Accroître l'accessibilité aux arts et à la culture et l'axe 4 : Promouvoir l'image et la notoriété de Saint-Élie-de-Caxton, en tant que « village culturel, naturel et patrimonial »;

ATTENDU que la municipalité est à finaliser l'aménagement du Parc nature et culture, un espace extérieur vert, en plein cœur du village à proximité des commerces de l'Avenue Principale et que ce projet a été réalisé avec des investissements d'environ 1 million \$;

ATTENDU que l'Agence de promotion économique du Canada a mis en place le Fonds de revitalisation des communautés, qui vise notamment à appuyer les communautés comme la nôtre, qui investissent dans des infrastructures qui favorisent la réanimation de notre vitalité socio-économique locale.

RÉSOLUTION 2021-08-182

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Claudette Caron
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- **DE SOUMETTRE** le projet : « Relance de l'industrie touristique de Saint-Élie-de-Caxton » au Fonds canadien de revitalisation des communautés de l'Agence de promotion économique du Canada. Le montant de la demande est de 211 238 \$ soit 75% des coûts totaux du projet de 281 650\$. Le milieu, dont la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, s'engage à contribuer pour l'équivalent de 25% du projet, soit 70 412 \$.

- **DE MANDATER** le directeur général de la Municipalité, Monsieur Benoît Gauthier ou, en son absence, Madame Josée Wingen, Coordonnatrice aux loisirs, culture et tourisme, pour signer tous les documents en lien avec cette demande de subvention.

Adoptée

8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

8.1 CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE DE LA STATION DE POMPAGE PRINCIPALE

CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE DE LA STATION DE POMPAGE PRINCIPALE

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien préventif de la génératrice d'urgence de la station de pompage principale;

ATTENDU qu'une demande de prix a été adressée au fournisseur du service, Génératrice Drummond, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

RÉSOLUTION 2021-08-183

Sur proposition de monsieur Thierry Archambault Laliberté appuyée par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat pour l'entretien de la station de pompage principale à Génératrice Drummond au montant annuel de 1 301.40 \$, plus taxes, pour les années 2021, 2022 et 2023.

Adoptée

8.2 CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE DE LA STATION DE POMPAGE MARCHAND

CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE DE LA STATION DE POMPAGE MARCHAND

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien préventif de la génératrice d'urgence de la station de pompage Marchand;

ATTENDU qu'une demande de prix a été adressée au fournisseur du service, Génératrice Drummond, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

RÉSOLUTION 2021-08-184

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Gina Lemire
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat pour l'entretien de la station de pompage Marchand à Génératrice Drummond au montant annuel de 1 678.90 \$, plus taxes, pour les années 2021, 2022 et 2023.

Adoptée

8.3 CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS DANS LE PARC NATURE ET CULTURE

Item reporté à une séance ultérieure

8.4 CONTRAT POUR SCELLEMENT DE FISSURES

CONTRAT POUR SCELLEMENT DE FISSURES

ATTENDU que divers tronçons du réseau routier municipal présentent de nombreuses fissures, principalement sur la route des Lacs à partir de la rue Descôteaux jusqu'à la limite avec Saint-Mathieu;

ATTENDU que le scellement de ces fissures permet de prolonger la durée de vie du revêtement d'asphalte de nos routes;

ATTENDU que des prix ont été demandés à un fournisseur par la Municipalité conjointement avec les municipalités de Charrette et de Saint-Barnabé.

RÉSOLUTION 2021-08-185

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par monsieur Thierry Archambault Laliberté
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat pour le scellement de fissures sur le réseau routier de la municipalité à Scellement de fissures Inc., au montant de 5 000\$, plus taxes.

Adoptée

8.5 CONTRAT POUR LIGNAGE ROUTE DES LACS

CONTRAT POUR LE LIGNAGE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DES LACS ET D'UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-LOUIS

ATTENDU que le lignage de la route des Lacs, principalement dans le secteur des Lacs Longs, et sur la rue Saint-Louis entre le pont et le 5^e Rang;

ATTENDU que ces travaux totalisent 39 000 mètres linéaires (ml), soit 13 000 ml de lignage jaune et 26 000 ml de lignage blanc de démarcation de rive ;

ATTENDU que des prix ont été demandés à un fournisseur spécialisé par la Municipalité.

RÉSOLUTION 2021-08-186

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat pour le lignage à Marquage Traçage Québec au montant de 8 775\$, plus taxes.

Adoptée

9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME

9.1 AUTORISATION POUR LA TENUE DU FESTIVAL NOËL DANS L’CAMPING

AUTORISATION POUR LA TENUE DU FESTIVAL NOËL DANS L’CAMPING

ATTENDU que l’Auguste théâtre, lequel organise le Festival Noël dans l’camping qui se tiendra du 27 au 29 août 2021 au Camping Bivouak, demande l’autorisation de faire de la diffusion sonore de spectacles les 27, 28 et 29 août 2021;

ATTENDU que l’Auguste théâtre demande également l’autorisation d’installer en bordure de la route trois panneaux publicitaires de l’événement aux endroits suivants : Garage de la culture et stations-services Sonic de l’avenue Principale et Esso de la rue Saint-Louis.

RÉSOLUTION 2021-08-187

Sur proposition de madame Gina Lemire appuyée par madame Claudette Caron
il est résolu à l’unanimité des membres présents :

D’AUTORISER la tenue de l’événement au Camping Bivouak les 27, 28 et 29 août 2021;

DE PERMETTRE la diffusion sonore de spectacles les 27 et 28 août entre 9h00 AM et 1h00 AM, et le 29 août entre 9h00 AM et 18h00 PM.

D’AVISER la Sûreté du Québec de l’horaire de diffusion des spectacles;

D’AUTORISER l’Auguste théâtre à installer des panneaux publicitaires au Garage de la culture et aux stations-services Sonic et Esso.

Adoptée

9.2 PROMOTION MAISONS FLEURIES – TIRAGE

MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS

Le maire et les membres du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton tiennent à féliciter les gagnants qui ont participé à la promotion « Je fleuris Saint-Élie, j’embellis mon coin de pays » soit : madame Lucie Béland, madame Marie-Ange Béland, madame Lorna Champagne et madame Odette Villemure. Des remerciements sont également adressés aux 61 participants qui contribuent à embellir notre beau coin de pays.

9.3 THÉÂTRE D’ÉTÉ POUR ENFANT AU GARAGE DE LA CULTURE

THÉÂTRE D’ÉTÉ POUR ENFANT AU GARAGE DE LA CULTURE

ATTENDU que **messieurs** Luc Truchon et Claude Despins et madame Stéphanie Ribeyreix ont présenté un projet de Théâtre d’été pour enfants (de 5 à 12 ans) dans le Garage de la culture pour l’été 2022;

ATTENDU que les promoteurs sont des gens d’expérience, ce qui assure le professionnalisme du produit offert;

ATTENDU que ce projet vise un public peu courtisé, hors des grands centres, pendant la saison estivale et qui s’inscrit dans le développement de la diversité de l’offre d’activités culturelles à Saint-Élie-de-Caxton, attirant ainsi des gens de l’extérieur;

ATTENDU que cette proposition d'un produit culturel différent cadre très bien avec la Politique culturelle « La culture au quotidien », adoptée par le Conseil municipal en mars 2019, notamment l'axe 1 : Accroître l'accessibilité aux arts et à la culture et l'axe 4 : Promouvoir l'image et la notoriété de Saint-Élie-de-Caxton, en tant que « village culturel, naturel et patrimonial »;

ATTENDU que ce projet contribuera à l'attractivité du village par son caractère sympathique et novateur et ajoutera à la mise en valeur de l'offre culturelle et touristique de Saint-Élie-de-Caxton;

ATTENDU que la Municipalité a donné au cours des dernières années une vocation triple au Garage de la culture, à savoir une salle de spectacles, une salle d'expositions et un Bureau d'accueil touristique (BAT);

ATTENDU que la programmation des activités proposées dans le cadre de ce projet doit se réaliser en complémentarité avec les autres usages du Garage de la culture en été, dont le Bureau d'accueil touristique (BAT), les 5 à 7 du jeudi et les expositions thématiques;

ATTENDU que la municipalité a adopté en janvier 2019 le Règlement 2018-013 régissant la location d'espaces municipaux, ce qui couvre le Garage de la culture.

RÉSOLUTION 2021-08-188

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Claudette Caron
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE LOUER aux promoteurs le Garage de la culture pour la réalisation de leur projet, selon les modalités suivantes :

- pour la période du 29 juin 2022 au 27 août 2022, soit 9 semaines.
- trois demies journées par semaine le mercredi, vendredi et samedi (AM ou PM à déterminer selon les autres activités)
- maximum de 150 personnes assises par représentation.
- mettre en place des décorations flexibles et facilement démontables entre chaque spectacle aux frais des locataires.
- la location inclut les systèmes de son et d'éclairage, ainsi que les chaises déjà sur place.
- le prix de location sera de 75 \$ par représentation pour un total de 2 025 \$ pour les 27 demi-journées, payable en trois versements égaux de 675 \$ plus les taxes.

DE MANDATER le directeur général pour signer les documents relatifs à cette entente de location.

Adoptée

9.4 AUTORISATION POUR LA TENUE DE SOIRÉES MUSICALES AU CAMPING BIVOUAK

AUTORISATION POUR LA TENUE DE SOIRÉES MUSICALES AU CAMPING BIVOUAK

ATTENDU que le Camping Bivouak souhaite organiser des soirées musicales sur le camping les samedis d'ici la fin de la période estivale.

ATTENDU que le Camping Bivouak s'engage à respecter un couvre-feu à 23h00 lors de ces soirées.

RÉSOLUTION 2021-08-189

Sur proposition de madame Gina Lemire appuyée par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le Camping Bivouak à tenir des soirées musicales, jusqu'à 23h00, les samedis 31 juillet, 14 et 21 août et 4 et 11 septembre 2021.

D'AVISER la Sûreté du Québec de la tenue de ces événements.

Adoptée

10. RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS

10.1 SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DU BARRAGE

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DU BARRAGE

ATTENDU que l'Association des propriétaires du Lac du Barrage a demandé le versement de sa subvention annuelle;

ATTENDU que lors de l'analyse de la demande, il a été constaté que le nombre de membres en règle de l'Association est inférieur au minimum exigé en vertu de la politique de soutien financier de la municipalité, soit 66% des résidents permanents et saisonniers du secteur;

ATTENDU que l'Association s'est engagée à recruter de nouveaux membres afin de respecter le minimum de membres pour être éligible à la subvention en 2022 et les années subséquentes.

RÉSOLUTION 2021-08-190

Sur proposition de madame Gina Lemire appuyée par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER à l'Association des propriétaires du lac du Barrage une aide financière d'un montant de 992.16 \$ pour l'année 2021.

Adoptée

10.2 AIDE FINANCIÈRE À L'AUGUSTE THÉÂTRE POUR FESTIVAL NOËL DANS L'CAMPING

SUBVENTION À L'AUGUSTE THÉÂTRE POUR LE FESTIVAL NOËL DANS L'CAMPING

ATTENDU que l'Auguste théâtre a soumis une demande d'aide financière à la Municipalité pour la tenue du Festival Noël dans l'camping;

ATTENDU que cet événement s'inscrit dans les orientations de la politique culturelle de la Municipalité, la Culture au quotidien, et dans les orientations en matière de développement touristique;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a déjà accordé un soutien financier de 2 000\$ en 2020 (résolution 2020-11-261) pour aider l'organisme à mettre sur pied le Festival Noël dans l'camping.

RÉSOLUTION 2021-08-191

Sur proposition de monsieur Thierry Archambault Laliberté appuyée par madame Gina Lemire
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER une aide financière de 2 000\$ à l'Auguste théâtre pour la présentation de la première édition du Festival Noël dans l'camping qui se tiendra du 27 au 29 août 2021 au camping Bivouak.

Adoptée

11. RÉSOLUTIONS – URBANISME

11.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2021-009 CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES PISCINES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

SECOND PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012 DONT L'OBJET CONCERNE LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PISCINES RÉSIDENIELLES

Article 1. Titre et numéro du règlement

Ce règlement est intitulé « 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2010-012 dont l'objet concernant les dispositions relatives aux piscines résidentielles » et il porte le numéro 2021-009.

Article 2. Objet du règlement

Il a pour objet de mettre à jour la section sur les piscines. En effet, afin d'assurer un milieu de vie sécuritaire, la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton met à jour des dispositions règlementaires en concordance avec les dispositions du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* adopté par le gouvernement du Québec en 2010 concernant l'installation des piscines et leur aménagement.

Article 3. Section 12 Piscines

La section 12 Piscines est abrogée et remplacée par ce qui suit :

SECTION 12 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À UNE PISCINE OU UN SPA

12.1 Champs d'application

La présente section s'applique à une piscine et à un spa en plus des normes prescrites dans le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (chapitre S-3.1.02, r. 1).

Dans le but d'assurer le respect des normes édictées par la présente section, un permis de construction est nécessaire pour construire, installer ou remplacer une piscine, pour installer un plongeoir ou pour ériger une construction, donnant ou empêchant l'accès à une piscine.

L'utilisation de rigoles, de drains ou autres moyens facilitant l'écoulement de l'eau des piscines vers un lac ou un cours d'eau est prohibée.

12.2 Nombre maximal autorisé par terrain

Une seule piscine et un seul spa peuvent être installés ou construits sur un terrain, sous réserve du respect des normes de la présente section.

12.3 Implantation d'une piscine ou d'un spa

L'implantation d'une piscine ou d'un spa incluant leurs équipements et accessoires doit respecter les normes suivantes :

1. la piscine ou le spa et leurs accessoires doivent respecter les normes relatives à la localisation des bâtiments accessoires édictées aux articles 7.7 à 7.9 du présent règlement ;
2. la piscine ou le spa et leurs accessoires sont implantés à une distance minimale de 1,5 mètre d'une ligne latérale ou arrière de lot mesurée, dans le cas de la piscine, à partir de l'intérieur de la paroi située la plus près de la ligne de lot ;
3. une piscine ou un spa ne doit pas être implanté sous un fil électrique ou sur une servitude pour les services publics tels des fils, câble ou tuyaux devant être enfouis.
4. La piscine ou le spa et leurs accessoires sont implantés à une distance minimale de 2 mètres du mur d'un bâtiment mesurée, dans le cas de la piscine, à partir de l'intérieur de la paroi située la plus près du mur d'un bâtiment ;
5. La distance minimale entre une terrasse ou un patio surélevés adjacents à une piscine hors terre et des lignes du terrain est de 1,5 mètre.

Dans le cas d'une piscine creusée, les distances ci-dessus sont calculées à partir du trottoir d'une largeur de 0,6 mètre qui ceinture la piscine. Ce trottoir doit être adjacent à la paroi de la piscine et être recouvert de matériaux antidérapants.

12.4 Normes spécifiques à un spa

L'accès à un spa, dont la hauteur des parois est inférieure à 1,2 mètre et qui n'est pas entouré d'une enceinte conforme aux dispositions de la présente section, doit, lorsque celui-ci n'est pas sous surveillance, être muni d'un dispositif d'accès amovible ou rétractable.

Article 4. Annexe A Terminologie

L'annexe « A-Terminologie » est modifiée par l'ajout des définitions suivantes entre les paragraphes 65 et 66 :

65.1 Piscine creusée ou semi-creusée : Bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade, dont la profondeur d'eau est de 60 cm ou plus et qui n'est pas visé par le *Règlement sur la sécurité dans les bains publics (R.R.Q., c. S-3, r. 3)*, à l'exclusion d'un bain à remous ou d'une cuve thermique lorsque leur capacité n'excède pas 2 000 litres.

65.2 Piscine hors terre : Piscine à paroi rigide installée de façon permanente sur la surface du sol.

65.3 Piscine démontable : Piscine à paroi souple, gonflable ou non, prévue pour être installée de façon temporaire.

Fait et adopté à Saint-Élie-de-Caxton le 5 juillet 2021 à la séance ordinaire du conseil municipal.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Robert Gauthier, maire

Benoit Gauthier, directeur général

Avis de motion : 7 juin 2021

Adoption premier projet de règlement : 5 juillet 2021

Adoption second projet de règlement : 2 août 2021

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2021-009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012 DONT L'OBJET CONCERNE LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PISCINES RÉSIDENIELLES

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton veut mettre à jour la section de son règlement de zonage concernant les piscines résidentielles afin d'assurer un milieu de vie sécuritaire;

ATTENDU qu'un avis de motion du premier projet de règlement a été donné par madame Lucie Hamelin, conseillère, le 7 juin 2021 avec dispense de lecture du règlement;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté le 5 juillet 2021;

ATTENDU qu'une consultation publique a été tenu selon les prescriptions de la loi et qu'aucun citoyen n'a émis de commentaires ni demandé de modification au projet de règlement.

RÉSOLUTION 2021-08-192

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par monsieur Thierry Archambault Laliberté
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le second projet de règlement 2021-009 modifiant le règlement de zonage 2010-012 dont l'objet concerne les dispositions relatives aux piscines résidentielles.

Adoptée

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 RÉSOLUTION RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2021

RÉSOLUTION RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

ATTENDU qu'il y aura la tenue de l'élection municipale le 7 novembre prochain;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir la rémunération versée lors des dites élections dans un contexte de pandémie;

ATTENDU que le Directeur général des Élections a publié un avis dans la Gazette officielle du Québec (2021, 153 G.O.Q. 2, 2111B) concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux dans le contexte de la pandémie de la Covid-19;

RÉSOLUTION 2021-08-193

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la rémunération tel que le tableau ci-dessous pour les élections municipales 2021 :

POSTE	Nouvelle rémunération 2020	Nouvelle rémunération 2021
Scrutateur (bureau de vote)	15.63 \$/h	16.88 \$/h
Secrétaire de bureau de vote	15.00 \$/h	16.20 \$/h
Primo et autre	15.63 \$/h	16.88 \$/h
Président d'une table de vérification de l'identité des électeurs	12.50 \$/h	13.50 \$/h
Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs	12.50\$/h	13.50\$/h
Président d'une commission de révision de la liste électorale	17.50 \$/h	18.90 \$/h
Secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale	17.50 \$/h	18.90 \$/h
Agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale	15.00 \$/h	16.20 \$/h

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

Une période de questions et suggestions est accordée aux citoyens(nes) présents de 20h45 à 21h00.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Lucie Hamelin propose de lever l'assemblée à 21h00.

Robert Gauthier, maire

Benoît Gauthier,
Directeur général et secrétaire-trésorier